

Perte de contrôle lors du roulement au décollage par vent traversier⁽¹⁾Heure locale.

Aéronef	Avion Tecnam P 2002 immatriculé F-HAZC
Date et heure	Samedi 10 septembre 2011 à 18 h 30 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole (78)
Conséquences et dommages	Avion fortement endommagé

CIRCONSTANCES

Le pilote, accompagné d'un passager, s'aligne sur la piste 29L non revêtue de l'aérodrome de Saint-Cyr pour un vol local. Il observe la manche à air, affiche la pleine puissance sur le moteur et lâche les freins. Une trentaine de mètres environ après le début du roulement, l'avion part vers la gauche et commence à déraper. Le pilote tente de contrer le mouvement avec les palonniers. N'y parvenant pas, il réduit les gaz. Le train avant cède et l'hélice entre en contact avec le sol alors que l'avion arrive en bord de piste.

Le pilote explique qu'il a estimé le vent traversier à environ 15 kt. Il n'a pas bénéficié d'informations plus précises car le contrôle aérien n'était pas actif au moment de l'événement. Le manuel de vol du Tecnam P 2002 indique que la limite de vent traversier démontrée est de 22 kt.

Les conditions météorologiques sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble, situé à 7 kilomètres, étaient les suivantes : CAVOK, vent 190°/12 kt rafales à 22 kt, variable de 170° à 230°, température 29 °C, QNH 1006 hPa.

Le pilote est titulaire d'un PPL(A). Il totalisait 54 heures de vol, toutes sur type, dont 3 depuis l'obtention du brevet un mois avant l'événement. Pendant sa formation, il avait effectué régulièrement des décollages et atterrissages par vent traversier avec son instructeur.

CONCLUSION

L'accident est dû à une estimation erronée du vent traversier par le pilote avant le décollage. Une rafale de vent proche de la limite admissible par l'avion a également pu le surprendre. Son inexpérience a probablement contribué à l'événement.